

La norme pénale a l'épreuve de la protection de l'environnement au Cameroun

Citation for published version (APA):

Ondoua Akoa, G. F. (2020). La norme pénale a l'épreuve de la protection de l'environnement au Cameroun. [Maastricht University]. Maastricht University. <https://doi.org/10.26481/dis.20201007ga>

Document status and date:

Published: 01/01/2020

DOI:

[10.26481/dis.20201007ga](https://doi.org/10.26481/dis.20201007ga)

Document Version:

Publisher's PDF, also known as Version of record

Please check the document version of this publication:

- A submitted manuscript is the version of the article upon submission and before peer-review. There can be important differences between the submitted version and the official published version of record. People interested in the research are advised to contact the author for the final version of the publication, or visit the DOI to the publisher's website.
- The final author version and the galley proof are versions of the publication after peer review.
- The final published version features the final layout of the paper including the volume, issue and page numbers.

[Link to publication](#)

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal.

If the publication is distributed under the terms of Article 25fa of the Dutch Copyright Act, indicated by the "Taverne" license above, please follow below link for the End User Agreement:

www.umlib.nl/taverne-license

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us at:

repository@maastrichtuniversity.nl

providing details and we will investigate your claim.

VALORISATION ADDENDUM

« *La norme pénale à l'épreuve de la protection de l'environnement au Cameroun* », thème qui a fait l'objet de notre étude, a conduit à certains résultats qui sont exposés dans la thèse. Qu'à cela ne tienne, certains points méritent encore des précisions à l'instar de savoir, quelle est la pertinence sociale et économique de la thèse ? Quels sont les groupes cibles qui peuvent bénéficier de notre recherche ? De quelle manière les résultats de la recherche sont pertinents pour la société ? En quoi notre recherche est novatrice par rapport à d'autres travaux ? Comment les résultats de la recherche seront diffusés ?

1) Quelle est la pertinence sociale et économique des résultats de la recherche ?

La protection de l'environnement par la norme pénale est un sujet d'actualité au Cameroun. En particulier, le reproche qui est souvent fait au droit pénal de l'environnement camerounais est celui de son ineffectivité. Ce problème est d'ailleurs rencontré dans de nombreux pays à travers le monde, même si c'est à des degrés différents.

En ce qui concerne le Cameroun, l'ineffectivité du droit pénal de l'environnement semble profonde. Les cours d'eau continuent d'être continuellement pollués, la déforestation, le braconnage et d'autres activités illicites se pratiquent au vu et au su des pouvoirs publics, sans qu'aucune sanction concrète ne soit prise à l'égard des auteurs d'atteintes à l'environnement. Pourtant, ces actes ne sont pas sans conséquences aussi bien sur l'environnement que sur les êtres humains. Sur l'environnement, on assiste à la disparition des espèces végétale et animale, à l'aridité des terres, au changement climatique (...). Sur les personnes humaines, nous avons la détérioration de la santé des populations qui entraîne de nombreuses pertes en vies humaines. Autant de choses et bien d'autres qui hypothèquent le développement durable tant prôné par la communauté internationale.

L'un des facteurs de causalité pertinent pour cette thèse est que, le public camerounais manque d'une véritable conscience environnementale. Dans un tel contexte, le droit pénal de l'environnement ne peut qu'être inefficace parce que tout commence et s'achève par la conscience environnementale. Cette thèse a examiné dans quelle mesure et sur quel point portait cette ineffectivité.

Les résultats de la recherche montrent que, le droit pénal de l'environnement camerounais peine à assurer une protection efficace de l'environnement. Même si l'arsenal juridique existant en la matière s'avère pertinent. A la fin de cette thèse, plusieurs recommandations ont été faites pour parvenir à un droit pénal de l'environnement dissuasif et efficace. La pertinence sociale de ces résultats est que, si tous les acteurs, publics et privés, jouant un rôle dans la protection de l'environnement s'en approprient de ce droit, nous parviendrons à une protection durable et efficace de l'environnement. Beaucoup d'atteintes seraient évitées et, il y aurait moins de criminalité environnementale. On pourrait améliorer et intensifier le traitement pénal des atteintes à l'environnement. Le bien-être social serait alors amélioré.

La pertinence économique de la recherche n'est pas des moindres. Certaines opinions ont souvent présenté le droit de l'environnement comme un obstacle au développement économique des pays, surtout ceux du tiers-monde. Le Premier Ministre indien Indira Gandhi en 1972, soulignait fort à propos que : « *comment peut-on demander à ceux qui vivent dans les villages et les bidonvilles de préserver la pureté de l'air, des rivières et des océans quand*

leur propre vie est viciée ? La misère des pauvres, et l'avidité des riches ne sont-elles pas les nuisances les plus graves ? ». Si cette position a souvent prospéré, il faut reconnaître qu'aujourd'hui, la relation développement économique et protection de l'environnement s'est affinée. La gestion saine de l'environnement et des ressources naturelles est de plus en plus considérée, non plus comme un obstacle au développement économique, mais comme sa condition préalable, et constitue un élément clef de tout programme destiné à améliorer les conditions de vie des populations.

2) À qui, en plus de la communauté universitaire, nos résultats de recherche sont intéressants et pourquoi ?

En plus des chercheurs, les résultats de recherche de cette thèse peuvent bénéficier à beaucoup d'autres groupes. Tout d'abord, les recommandations faites dans cette thèse sont d'intérêt pour les décideurs camerounais.

Au Cameroun, les décisions importantes sont généralement prises par le législateur national (Assemblée Nationale et Sénat), mais aussi par le gouvernement central. La protection de l'environnement par le droit pénal a connu une grande évolution et d'autres réformes sont toujours en cours. Si les décideurs camerounais utilisent systématiquement le droit pénal pour faire respecter la législation environnementale, il serait alors utile s'ils peuvent prendre en compte les modestes propositions que je me permets de leur transmettre au travers de cette thèse. Dans l'ensemble, le Cameroun doit continuer d'améliorer sa politique pénale de protection de l'environnement afin de garantir un développement durable.

Notre thèse peut également intéresser les entreprises, en particulier celles dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement. Le Cameroun a réformé la responsabilité pénale des personnes morales en adoptant la loi de 2016 portant Code pénal. Cette thèse a examiné le régime juridique de responsabilité pénale applicable aux personnes morale et physique. Nous avons notamment essayé de faire ressortir les sanctions qui leur sont appliquées. Les données empiriques rassemblées dans cette thèse, pourront aider les sociétés commerciales, en particulier celles d'autres pays, à connaître les règles relatives à la responsabilité pénale des atteintes qu'ils pourront causer à l'environnement au Cameroun et prendre des décisions éclairées.

Outre les décideurs et les entreprises, cette thèse peut être intéressante pour les acteurs judiciaires (magistrats, avocats...) du Cameroun et ceux d'autres pays.

S'agissant des acteurs judiciaires camerounais, nous avons abondamment fait recours dans cette thèse au droit comparé. Les magistrats camerounais pourront alors aisément être imprégnés sur ce qui se passe ailleurs. Cela est d'autant plus important car, en ces temps modernes, les juges nationaux font souvent référence à la jurisprudence étrangère ou à la doctrine juridique dans leurs décisions. En ce qui concerne les juges étrangers, cette thèse leur fournit un exemple intéressant de comment les juges camerounais traitent des affaires relatives à l'environnement. Après tout, le problème de la protection pénale de l'environnement n'est pas propre au Cameroun.

Autre groupe à qui notre recherche pourrait bénéficier, la société civile. Dans un contexte où les citoyens portent difficilement leurs affaires devant les tribunaux, en particulier les litiges environnementaux, les associations de défense de l'environnement jouent davantage un rôle clé dans les contentieux environnementaux. Ces associations trouveront dans cette thèse,

beaucoup de références par exemple sur les règles de procédures devant les tribunaux au niveau national et même international. Elles pourront ainsi mieux préparer leur défense et participer efficacement à la protection des droits des populations en matière d'environnement.

3) De quelle manière les résultats de la recherche sont pertinents pour la société ?

Premièrement, les résultats de mes recherches seront publiés par la bibliothèque de l'Université de Maastricht. La thèse sera disponible dans le monde entier par le web gratuitement pour les chercheurs, les étudiants et les autres personnes intéressées par le sujet de la protection de l'environnement par la norme pénale.

Deuxièmement, en plus de la publication en ligne de notre thèse, il est prévu de transformer certaines parties de la thèse en articles dans un futur proche.

Troisièmement, il est prévu à court terme, un vaste programme d'éducation à l'environnement qui se fera au sein d'une association de défense de l'environnement qui est en cours de création. Nous entendons mener à cet effet, trois principales activités consistant à l'information, à la formation et à la dénonciation des actes d'atteintes à l'environnement avec l'assistance des victimes devant les instances judiciaires. Ces actions sont nécessaires dans la mesure où, elles participeront à rendre le droit pénal de l'environnement effectif.

4) Dans quelle mesure pouvons-nous qualifier nos résultats d'innovants ?

Cette recherche est novatrice sur deux points. D'une part, il apporte des éléments de preuve des conclusions souvent faites par la doctrine de l'ineffectivité du droit pénal de l'environnement camerounais. Les données statistiques utilisées dans notre thèse, montrent que le contentieux pénal environnemental est assez maigre au Cameroun. Cela pourrait conduire à la conclusion selon laquelle, il y a moins de criminalité environnementale au Cameroun, mais la réalité est tout autre. Les différents rapports sur l'état de la criminalité environnementale au Cameroun, font état de nombreuses atteintes perpétrées sur l'environnement, mais celles-ci restent pour la plupart impunies.

D'autre part, notre recherche nous a permis d'étudier la question de la protection pénale de l'environnement au Cameroun dans sa globalité. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous avons étudié la question dans presque tous ses aspects. De plus, presque tous les secteurs de l'environnement sont concernés dans cette recherche. Pourtant, peu de travaux ou presque pas, n'osent étudier la question de la protection pénale de l'environnement dans sa globalité. Certains auteurs préférant cibler un domaine précis auquel ils consacrent leur étude. Ainsi, notre recherche permet d'avoir une idée générale sur la consistance de l'arsenal normatif en matière de protection de l'environnement au Cameroun. Ceci peut alors permettre à d'autres chercheurs de comparer la protection pénale accordée à l'environnement au Cameroun avec celle mise en place dans d'autres pays à travers le monde. On serait alors en mesure de considérer s'il y a des avancées ou pas.

5) Comment ces plans de valorisation seront-ils élaborés ? Quel est le calendrier, les risques encourus, quelles sont les opportunités de marché et quels sont les coûts impliqués ?

Premièrement, les médias sociaux, tels que les journaux et les blogs, sont des plateformes formidables pour rendre les résultats de notre recherche accessible à un grand public.

Deuxièmement, il peut être utile de fournir des conseils juridiques aux entreprises qui parfois sont souvent poursuivies devant les juridictions pour certaines atteintes par eux causées à l'environnement. Nous pourrions ainsi par exemple, concevoir des manuels ou brochures qui présenteront le régime de responsabilité pénale des auteurs d'atteintes à l'environnement au Cameroun. Cela est particulièrement important pour les entreprises internationale et même nationale qui ne maîtrisent pas toujours le régime de responsabilité pénale des auteurs d'atteintes à l'environnement au Cameroun.

Troisièmement, les principaux résultats de cette recherche seront diffusés aux décideurs, aux acteurs judiciaires (magistrats, avocats, huissiers etc.), aux universitaires, à la société civile et au public en général à travers des conférences et des ateliers.